

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

ARRONDISSEMENT DE
BAR SUR AUBE

CANTON DE
VENDEUVRE SUR BARSE

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL

Séance du 10 septembre 2020

Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Elections

Date convocation	01/09/2020
Date d'affichage	01/09/2020
Nombre de membres afférents au comité syndical :	115
Nombre de membres en exercice :	115
Présents	80

L'an deux mil vingt, le dix du mois de septembre, à 14 heures 30, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du SIEDMTO nouvellement élu.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERGEON Amélie, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DAUNAY Maryse, FINELLO Lydie, GOTTI Nadine, GRADOS Christiane, GUTH Nicole, HANDEL Carole, HERBIN Bernadette, LARIQUE Annie, LECUREAUX Sylvie, MENUUEL Marie-Françoise, NICOLODI Julia, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise.

Messieurs AGRAPART Franck, AMPE Aurélien, ASSIER Roger, AUBRY Christophe, AUVY Thomas, BELTRAMELLI Bruno, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COLLINET Christian, COTIBY Philippe, DEHLINGER Laurent, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DREYFUS Jean-Christophe, DRIAT Boris, DROUIN Denis, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, FRISON Pierre, GENET Patrick, GENNERET Fabrice, GONTHIER Steve, GOUVERNET Jean-Claude, HANON Rémi, HUGOT Pierre, JACQUARD Gilles, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, LAPIQUE Jacques, LEFEBVRE Fabrice, LEGUAY Luc, LEVEQUE Florian, LIEVRE Philippe, LORPHELIN François, LOYER Gilles, MARTIN Barnabé, MARTY Rémy, MASSON Gilles, MEILLIEZ Bernard, MICHAUT David, MINISINI William, PARTOUT Didier, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SAUVAGE Philippe, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient aussi présents :

Mesdames BAZILE Létitia, BEDU Lydia, DAUVET Florence,
Monsieur BAZILE Eric

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Madame DEFONTAINE Sophie,
Messieurs CORDIER Dany, EMILE Gérard, LEHMANN Philippe, PRAET Stéphane

Messieurs BERGERAT Gérard (pouvoir donné à MARTIN Barnabé), BRANLE Christian (pouvoir donné à DYON Patrick), DALLEMAGNE Philippe (pouvoir donné à CHEVALLIER Marielle), DEZOBRY Bruno (pouvoir donné à CHAUCHEFOIN Daniel), JACQUINET Olivier (pouvoir donné à ROBLET Bernard), LABROUSSE Alain (pouvoir donné à MEILLIEZ Bernard), LORPHELIN Claude (pouvoir donné à ROUSSELOT Robert), SCHMIDT Xavier (pouvoir donné à JACQUARD Gilles).

Le Comité Syndical a désigné comme secrétaire de séance Monsieur AUVY Thomas cadet de l'assemblée.

Le Président sortant, Patrick DYON, remercie l'assemblée venue toujours aussi nombreuse.

Le Président donne lecture de la Charte d'élu local.

Le doyen de l'assemblée est chargé de présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président, il s'agit de Monsieur Dany DUBUISSON, délégué de la commune de Pel-et-Der.

Le cadet de l'assemblée assure le secrétariat, il s'agit de Monsieur Thomas AUVY, délégué de la commune de Bétignicourt.

Le Président sortant demande deux assesseurs puis laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Dany DUBUISSON.

Les assesseurs sont :

- Monsieur Gérard DOREZ, délégué de la commune de Rances
- Monsieur Gilles LOYER, délégué de la commune de Mesnil-Saint-Père

Rapport 1	Election du Président
------------------	------------------------------

Candidat déclaré :

Monsieur Patrick DYON

	1 ^{er} Tour	2 ^{ème} Tour	3 ^{ème} Tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (vote électronique)	88		
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ou comportant d'autres mentions que le nom du membre choisi	0		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	81		
Majorité absolue (1)	41		

a obtenu:

Au 1 ^{er} tour (2)		au 2 ^{ème} tour (2)		au 3 ^{ème} tour (2)	
NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix
DYON Patrick	81				

En conséquence, a été proclamé élu Président du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient.

Monsieur Patrick DYON,

né le

26/12/1949

Maire

Rapport 2	Détermination du nombre de Vice-présidents
------------------	---

Avant de procéder à l'élection des vice-présidents, il faut en déterminer le nombre.

«L'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Bureau de l'Etablissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Le Président propose de renouveler le nombre de 3 postes de vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité (2 voix contre, 4 abstentions) le renouvellement du nombre de 3 postes de vice-présidents et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 3	Détermination du nombre de membres du Bureau
------------------	---

Le Président propose à l'assemblée d'arrêter à 13 le nombre de membres du bureau déterminé comme suit :

- Président
- 3 Vice-présidents
- 9 Membres à savoir :
 - o 2 délégués pour la communauté de communes des Lacs de Champagne
 - o 2 délégués pour la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines
 - o 2 délégués pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
 - o 2 délégués pour Troyes Champagne Métropole
 - o 1 délégué pour la communauté de communes du Barséquanais en Champagne

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité (3 voix contre, 5 abstentions) la composition du bureau proposée et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 4	Election des Vice-présidents
------------------	-------------------------------------

Le Président élu invite le Comité Syndical à procéder à l'élection des 3 Vice-Présidents.

Le Président précise que l'arrêté portant délégations aux Vice-Présidents sera à effet du 10/09/2020.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Candidate déclarée :

Madame Marielle CHEVALLIER

	1 ^{er} Tour	2 ^{ème} Tour	3 ^{ème} Tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (vote électronique)	88		
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ou comportant d'autres mentions que le nom du membre choisi	0		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	81		
Majorité absolue (1)	41		

a obtenu:

Au 1 ^{er} tour		au 2 ^{ème} tour		au 3 ^{ème} tour	
NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix
CHEVALLIER Marielle	87				

En conséquence, a été proclamée élue 1^{ère} Vice-présidente du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient.

Madame Marielle CHEVALLIER, née le 09/03/1964 Maire

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Candidat déclaré :

Monsieur Gille JACQUARD

	1 ^{er} Tour	2 ^{ème} Tour	3 ^{ème} Tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (vote électronique)	88		
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ou comportant d'autres mentions que le nom du membre choisi	0		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	81		
Majorité absolue (1)	41		

a obtenu:

Au 1 ^{er} tour		au 2 ^{ème} tour		au 3 ^{ème} tour	
NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix
JACQUARD Gilles	73				

En conséquence, a été proclamé élu 2^{ème} Vice-président du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient.

Monsieur Gilles JACQUARD, né le **21/05/1955** **Maire**

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Candidat déclaré :

Monsieur Bernard ROBLET

	1 ^{er} Tour	2 ^{ème} Tour	3 ^{ème} Tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (vote électronique)	88		
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ou comportant d'autres mentions que le nom du membre choisi	0		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	81		
Majorité absolue (1)	41		

a obtenu:

Au 1 ^{er} tour		au 2 ^{ème} tour		au 3 ^{ème} tour	
NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix
ROBLET Bernard	80				

En conséquence, a été proclamé élu 3^{ème} Vice-président du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient.

Monsieur Bernard ROBLET, né le **30/12/1945** **Maire**

Le Président élu invite le Comité Syndical à procéder à l'élection des membres du Bureau (9 membres).

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Candidats déclarés :

Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel	Monsieur AUBRY Christophe
Monsieur JOBARD Pierre	Monsieur DESCHARMES Dominique
Madame FINELLO Lydie	Monsieur DZIUBANOWSKI Alain
Monsieur BRANLE Christian	Monsieur ROUAIX Michel
Monsieur BEZINS Jean-Pierre	

	1 ^{er} Tour	2 ^{ème} Tour	3 ^{ème} Tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (vote électronique)	88		
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ou comportant d'autres mentions que le nom du membre choisi	0		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	81		
Majorité absolue (1)	41		

ont obtenu:

Au 1 ^{er} tour (2)		au 2 ^{ème} tour (2)		au 3 ^{ème} tour (2)	
NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix	NOM - Prénom	voix
AUBRY Christophe	81				
BEZINS Jean-Pierre	81				
BRANLE Christian	81				
CHAUCHEFOIN Daniel	81				
DESCHARMES Dominique	81				
DZIUBANOWSKI Alain	81				
FINELLO Lydie	81				
JOBARD Pierre	81				
ROUAIX Michel	81				

En conséquence, ont été proclamés élus Membres du bureau du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient :

Monsieur AUBRY Christophe	né(e) le 22/07/1959	(3)	Maire-Adjoint	(4)
Monsieur BEZINS Jean-Pierre	né(e) le 20/11/1945	(3)	Conseiller Municipal	(4)
Monsieur BRANLE Christian	né(e) le 08/10/1957	(3)	Maire	(4)
Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel	né(e) le 06/12/1953	(3)	Maire	(4)
Monsieur DESCHARMES Dominique	né(e) le 24/10/1953	(3)	Maire	(4)
Monsieur DZIUBANOWSKI Alain	né(e) le 14/11/1947	(3)	Maire-Adjoint	(4)
Madame FINELLO Lydie	né(e) le 10/12/1949	(3)	Maire	(4)
Monsieur JOBARD Pierre	né(e) le 02/10/1943	(3)	Maire	(4)
Monsieur ROUAIX Michel	né(e) le 01/11/1951	(3)	Maire-Adjoint	(4)

Afin de permettre le bon fonctionnement du syndicat, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10, Le Président nouvellement élu demande de bien vouloir transférer au Bureau Syndical et à son Président les attributions du Comité Syndical à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité (2 voix contre, 4 abstentions) de donner pouvoir au Bureau Syndical et à son Président dans la limite du cadre législatif à savoir l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Comité syndical la possibilité de déléguer au Président et aux Vice-présidents, à compter du 10/09/20 et pour la durée de leur mandat, les attributions concernant certains marchés, le Président nouvellement élu propose les attributions suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le code de la commande publique ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité (2 voix contre, 5 abstentions) la délégation d'attributions au Président et aux vice-présidents et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-12 et R.5211-4,

Considérant la nécessité d'indemniser le Président et les Vice-présidents pour les services qu'ils exerceront au sein du syndicat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à la majorité (2 voix contre, 5 absents) :

- De fixer l'indemnité du Président à 24% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (Taux maximal 25,59 % - rappel mandat précédent 24 %).
- De fixer l'indemnité des vice-présidents exerçant des fonctions exécutives par délégation du Président à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (Taux maximal 10,24 % - rappel mandat précédent 6 %).

Ces indemnités seront versées au Président et aux Vice-présidents à compter de la date de leur prise de fonction soit le 10 septembre 2020.

Et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Mise en place des commissions

Suite aux élections municipales et à la désignation des nouveaux délégués du SIEDMTO, le Président propose de mettre en place les commissions suivantes :

Finances – Présidée par un vice-président + des membres

Ses missions :

- Préparation et suivi du budget y compris le compte administratif
- Modalités de transfert et cession des biens au Syndicat
- Elaboration des contrats et conventions
- Définition de la politique tarifaire
- Elaboration de tous documents ayant une incidence financière ou fiscale

Il est proposé :

- Président de la Commission : Bernard ROBLET
- Membres : Patrick DYON,
Marielle CHEVALLIER
Gilles JACQUARD
Jean-Christophe DREYFUS
Alain DZIUBANOWSKI
Michel ROUAIX
Gilles LOYER
Lydie FINELLO

Communication – Présidée par un vice-président + des membres

Ses missions :

- Centraliser les articles réalisés par l'ensemble des commissions
- Editer un bulletin trimestriel sur les enjeux de la gestion des déchets
- Concevoir des expositions, journées pédagogiques
- Mettre en place des partenariats et conventions avec l'éducation nationale
- Organiser des visites techniques pour les délégués

Il est proposé :

- Président de la Commission : Marielle CHEVALLIER
- Membres : Patrick DYON
Gilles JACQUARD
Bernard ROBLET
Jean-Christophe DREYFUS
Barnabé MARTIN
Dany DUBUISSON
Amélie BERGEON
Michel ROUAIX

Collecte et déchèteries – Présidée par un vice-président + des membres

Ses missions :

- Définition générale des modalités de collecte en porte à porte et en déchèteries
- Réorganisation éventuelle des tournées
- Définition des besoins en termes de matériels et d'équipements

Il est proposé :

- Président de la Commission : Gilles JACQUARD
- Membres : Patrick DYON
Marielle CHEVALLIER
Bernard ROBLET
Catherine PETIT
Rémy MARTY
Claudette TOPIN

Appel d'offres – Présidée par le Président

Emanation du Bureau, elle est composée réglementairement de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants soit 11 membres avec le Président.

Il est proposé :

- Président de la Commission : Patrick DYON
- Membres titulaires : Marielle CHEVALLIER
Gilles JACQUARD
Bernard ROBLET
Michel ROUAIX
Gilles LOYER
- Membres suppléants : Lydie FINELLO
Jean-Pierre BEZINS
Hervé CHAMBON
Julia NICOLODI
Aurélien AMPE
Jean-Claude GOUVERNET

APPEL à candidature : Les personnes intéressées pour faire partie d'une ou plusieurs commissions peuvent se faire connaître au bureau du SIEDMTO avant le 09/09/2020 ou s'inscrire le jour du comité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la proposition du Président pour la mise en place des commissions et le mandat pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 10	Désignation des délégués au SDEDA
------------	-----------------------------------

Afin de représenter le syndicat auprès du Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube, il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Président propose de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants du SIEDMTO au sein du SDEDA.

Après délibération, le Comité Syndical décide à la majorité (3 voix contre, 2 abstentions) de désigner les personnes suivantes :

Délégués Titulaires : Patrick DYON
Gilles JACQUARD
Marielle CHEVALLIER

Délégués Suppléants : Dominique DESCHARMES
Pierre JOBARD
Michel ROUAIX

N'ayant pas de questions diverses, Monsieur Patrick DYON, président clôt la séance à 15 heures 45.